

- SERVICE D'ORIGINE -

CDIF DE CHALON SUR SAONE
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DE CHALON SUR SAONE
HOTEL DES IMPOTS
11 AVENUE PIERRE NUGUE
71333 CHALON SUR SAONE CEDEX
TEL : 03 85 41 71 71
LU/MA/JE/VE 8H30-12H 13H3
O-16H /MER 8H30-12H OU RV

TRICHARD/MICHEL

288 RTE DE LA CHAIZE

69460 ODENAS

Réception sur rendez-vous

Affaire suivie par :

DÉPARTEMENT :
SAONE ET LOIRE

COMMUNE :
ROMANECHÉ-THORINS

CHALON SUR SAONE , le 21.10.2016

MONSIEUR

Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue de sa documentation, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles (décret du 30 avril 1955 - voir ci-dessous).

En conséquence, les désignations cadastrales des biens pour lesquels vous êtes redevable des taxes foncières ont été modifiées, conformément aux indications du tableau ci-dessous

DÉCRET DU 30 AVRIL 1955

Art. 33. - Le service du Cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	n° de plan	Contenance	Section	n° de plan	Contenance
C	287	3 93 68 EN MORTPERAY	C	979	2 19 66
			C	980	1 01 43
			C	981	55 26

Je vous prie d'agréer,

, l'expression de ma considération distinguée.

Bour
Le responsable de Centre,



Nom du signataire :

Patricia LÉTE